

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NF ISO 11014-1 Juillet 2006 / Page 1/4

NOM DU PRODUIT : **NATESOL PRIMAIRE S**

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Primaire
Fournisseur: FH Coatings /NATEC.
58-90 Bld Fifi Turin. BP 96
13395 Marseille cedex 10.
France
Tél: +33(0)4 91 80 91 25
Télécopie: +33(0)4 91 25 92 72

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoison Tél: +32 (0) 70 245 245

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Substances dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)

Autres substances apportant danger.

Aucune substance connue de cette catégorie est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

14 3 - TRIMETHOXSILYLPROPANE-1-THIOL.

Concentration 2,5 % et 10 %

Symbole : Xn R : 22

603-001-00-X ALCOOL METHILIQUE.

Concentration inférieure ou égale à 2.5 %.

Symbole : T F R : 11-23/25

Autres substances ayant des Valeurs Limites D'exposition Professionnelle :

603-002-00-5 ALCOOL ETHYLIQUE.

Concentration entre 50 % et 100 %.

Symbole : F R : 11.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la Directive 88/379/CEE et 93/18/CEE.

Ce produit est classé : Facilement inflammable.

4 - PREMIERS SECOURS :

D'une manière générale, en cas de doute ou si symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation.

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 mn en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

Garder au repos. Ne pas vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les halons conviennent pour des petits feux.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser.

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut-être inefficace, on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser des vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipements spécial pour les intervenants.

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NF ISO 11014-1 Juillet 2006 / Page 2/4

NOM DU PRODUIT : **NATESOL PRIMAIRE S**

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles :

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux .
Eviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protections énumérées dans rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculaire, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon des réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédure réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Préventions des incendies.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.
La préparation peut se charger électrostatiquement : toujours mettre à la terre lors des transvasements.
Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.
Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos de toute opération industrielle qui s'y prête.

Equipements et procédures interdits.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conservé le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conservé à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de lumière solaire directe.
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesures d'ordre technique.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.
Si cette ventilation est insuffisants pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945 - 153 - 93 et ND 1962 - 155 - 94

France	VME/ppm :	VME : mg/m-3	VLE/ppm :	VLE/mg/m-3 :	Notes :TMP N° :
603-001-00-X	200	260	1000	1300	- 84
603-002-00-5	1000	1900	5000	-	- 84
Allemagne	Catégorie :	MAK/ppm :	MAK/mg/m-3 :	Notes :	Notes :
603-001-00-X	II ,	200	260	-	-
603-002-00-5	IV	1000	1900	-	-
ACGIH (TLV)	TWA/ppm :	TWA/mg/m-3 :	STEL/ppm :	STEL/mg/m-3 :	Notes :
603-001-00-X	200	262	250	328	-
603-002-00-5	1000	1880	-	-	-

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'expositions, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Juillet 2006

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Plus de détail : paragr. 11 de la FDS-Informations toxicologiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NF ISO 11014-1 Juillet 2006 / Page 3/4

NOM DU PRODUIT : **NATESOL PRIMAIRE S**

9 - PROPRIETES PHYSIQUES :

Masse volumique :	<1
Caractère Acide-base de la préparation	Neutre
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble
Tension de vapeur à 50°C des composants volatils	Inférieure à 110 Kpa (1.10 Bar)
Etat physique	Liquide fluide
Intervalle de PE	Point éclair : 21°C
Quand mesure PH possible, valeur :	Non précisé
Température d'auto-inflammation :	371 °C
Température de décomposition :	Non précisé
Intervalle de température de fusion :	Non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	78 °C
Point éclair :	14.00 °C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs, électriques, fours...) sera banni des locaux.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que :

irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 - INFORMATION ECOLOGIQUES :

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Se conformer à la réglementation de la protection des eaux.

Les déchets et les emballages usagés doivent être traités dans des centres spécialisés.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID	Classe :	Chiffre :	Code :	Identif. :	Etiquette :
	3	3°b	33	1263	3
IMDG Page :	N°ONU : Classe :	Groupe :	2°Etiquette :	N°Identif. :	N°GSMU :
32681263	3.2 II	-	3 - 05	310.313	
ICAO/IATA	N°ONU :	Classe :	2°Etiquette :	Groupe :	Passager Cargo Cargo Note
	1263	3	-	II	305 307 60L A3
	1263	3	-	II	Y305 - - A7

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toute Préparation » 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 93/72/CEE portant 20^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la Préparation : Facilement inflammable.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence

R 11	Facilement inflammable
S 33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S 16	Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NF ISO 11014-1 Juillet 2006 / Page 4/4

NOM DU PRODUIT : **NATESOL PRIMAIRE S**

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation).
Emploi, mélange à froid de liquides inflammables N°1433 présent en (Quantité > = 200 t) = Régime A, S et rayon d'affiche de 1 Km.
en (Quantité > = 10t) mais (Quantité < 200 t) = Régime A et rayon d'affiche : 1 Km.
en (Quantité > = 1t) mais (Quantité < 10 t) = Régime D.

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R.461-3 du Code du Travail
tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous sont pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet des phrases dont le numéro figure au chapitre 2.

R 11	: Facilement inflammable.
R 22	: Nocif en cas d'ingestion.
R 23/25	: Toxique par inhalation et par ingestion.